



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le 19 décembre 2022 à 19 h 30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire Georges Bouelle et les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Peggy Alexopoulos

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Eva Vyncke, adjointe exécutive, Robert Lacroix, directeur et trésorier, finances et trésorerie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 19 décembre 2022 à 19 h 30

2022-12-486 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 19 décembre 2022 à 19 h 30, tel que soumis.

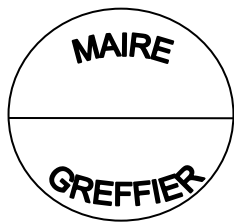
5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La greffière annonce le début de la période de questions.

Son Honneur le Maire indique que le Conseil a reçu plusieurs questions similaires, il explique qu'il lira toutes les questions et qu'il répondra par la suite avec une réponse globale.

Son Honneur le maire présente quatre questions :

- 1- Un résident est concerné par le taux injuste des taxes d'agglomération découlant du coefficient de neutralité manquant dans l'algorithme. Il aimerait connaître le coefficient de neutralité omis du calcul de la quote-part depuis 2019. Il demande également pourquoi le maire Bouelle, en tant que vice-président du comité des finances de l'agglomération, n'a pas pu résoudre ce problème.
- 2- Un résident déclare avoir été informé par le Service des taxes que les taxes municipales augmenteraient d'environ 15 % et qu'aucune information n'était disponible pour les autres taxes. Il suggère que la Ville réduise ses dépenses, car cette hausse de taxes est inacceptable.
- 3- Un résident est concerné par la hausse de l'évaluation fiscale de 12 % pour 2023. Il demande si le maire et le Conseil ont partagé leur inquiétude avec le député Gregory Kelley concernant le montant des taxes scandaleux que paient les villes défusionnées. Il ajoute que compte tenu des services que la Ville de Beaconsfield reçoit de l'agglomération, le montant versé est abusivement injuste. Il affirme que les députés des partis minoritaires devraient se préoccuper de cette situation, d'autant plus qu'elle touche les aînés locaux à revenu fixe.
- 4- Une résidente décrit en préambule l'augmentation de l'évaluation de son immeuble. Elle déclare ensuite que l'augmentation exorbitante est choquante. Elle explique également que de son point de vue, la Ville dispose déjà d'une source de revenu non négligeable grâce au paiement des droits de mutation calculé sur les nouveaux prix de vente. Elle ajoute que cette situation stresse les résidents de longue date de Beaconsfield qui sont maintenant retraités. Enfin, elle demande comment la Ville de Beaconsfield justifie l'augmentation.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Son Honneur le maire répond aux quatre questions. Il déclare que la question concernant les taxes d'agglomération est une question compliquée et pour mieux comprendre le problème actuel avec le partage de la quote-part, il faut revenir à une entente qui a été signée en 2008. Elle a été signée par les 15 municipalités défusionnées, la Ville de Montréal et la ministre des Affaires municipales de l'époque, Mme Nathalie Normandeau. Cette entente établit le poids relatif du partage des dépenses d'agglomération de chaque ville. Ce poids relatif devait rester constant pour les rôles d'évaluation futurs et seul un nouveau développement pouvait modifier le poids relatif à la hausse ou à la baisse. Il a également été convenu qu'un nouvel algorithme de calcul à chaque rôle d'évaluation assurerait le maintien de la neutralité. En 2017, un consensus a été atteint pour tenir compte d'une situation particulière : le transfert de juridiction passant de fédérale à provinciale de l'Hôpital des anciens combattants situé à Sainte-Anne-de-Bellevue a créé une distorsion pour cette dernière dans la constitution de son patrimoine immobilier. Le consensus était d'avoir un accord temporaire pour résoudre ce problème. Il a été convenu que cet accord temporaire prendrait fin à la fin de 2019 avant que le rôle d'évaluation de 2020 ne devienne officiel. Il a également été convenu qu'au cours de la période de 2017 à la fin de 2019, des négociations auraient lieu pour trouver une nouvelle formule juste et équitable de partage des dépenses de l'agglomération entre les municipalités défusionnées et la Ville de Montréal. Malheureusement, la Ville de Montréal a bloqué les négociations et aucune nouvelle entente n'a été signée et acceptée par les 15 municipalités défusionnées, la Ville de Montréal et le gouvernement provincial. Plus important encore, l'accord de 2008 n'a jamais été abrogé ou annulé. L'accord de 2008 aurait dû revenir en vigueur pour les rôles d'évaluation de 2020 et 2022 et le poids relatif tel que déterminé dans l'accord de 2008 devrait être maintenu afin d'assurer la neutralité. Montréal ne l'a pas fait. En n'appliquant pas les règles de neutralité prévues à l'entente de 2008, la Ville de Montréal est en mesure de réduire sa part des dépenses d'agglomération de 122 M\$ et d'augmenter la part des municipalités défusionnées de 122 M\$ pour la période 2020 à 2025 qui couvre deux rôles d'évaluation. C'est aussi pourquoi la part de Beaconsfield dans les dépenses d'agglomération augmentera de 11,9 % comparativement à 2,7 % pour la Ville de Montréal et à une moyenne de 8 % pour l'ensemble des municipalités défusionnées. Aucune augmentation des services ne justifie une augmentation aussi exagérée. À Beaconsfield pour 2023, la maison moyenne paiera 488,38 \$ de plus pour les taxes d'agglomération. Par contre, les taxes locales de Beaconsfield en 2023 pour la maison moyenne augmenteront de 94,43 \$ ou 3,98 %. Le vrai problème est la gouvernance de l'agglomération. La Ville de Montréal détient 87 % des suffrages et les municipalités défusionnées 13 %. Par conséquent, les décisions aux réunions du conseil d'agglomération sont entérinées, sans pouvoir s'opposer, par les municipalités défusionnées. Nous ne sommes pas consultés dans la préparation des budgets d'agglomération. Nous ne sommes pas consultés sur les décisions affectant les dépenses d'agglomération. Un exemple est la décision d'ajouter 250 policiers au SPVM. Personne n'est jamais venue dans les municipalités défusionnées pour discuter de cette décision et démontrer les avantages que les municipalités défusionnées tireraient de cette décision. Nous ne faisons que payer! En 2019, il a été établi que les résidents des municipalités défusionnées payaient environ 60 % de plus que les résidents de la Ville de Montréal pour les mêmes services d'agglomération et c'est maintenant encore pire depuis 2020 car la neutralité des rôles d'évaluation n'est plus respectée. Les municipalités défusionnées sont des vaches à lait pour la Ville de Montréal. Sans représentation adéquate. L'agglomération a été créée par le gouvernement provincial et seul le gouvernement provincial a le pouvoir d'apporter des changements. Je recommande fortement aux résidents de Beaconsfield mécontents et insatisfaits des augmentations scandaleuses des taxes d'agglomération d'écrire à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de mettre en copie conforme le député Gregory Kelley ainsi que moi-même.

Un résident demande d'expliquer d'où viennent les données pour calculer la valeur des résidences pour le budget 2023. Il précise que sa maison unifamiliale, dont la valeur est inférieure à la moyenne, a augmenté de 45 %, comparativement à la résidence moyenne qui a augmenté de 41 % en 2023. Il ajoute que cela signifie que sa maison,



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

qui vaut 15 % de moins que la moyenne, connaîtra une augmentation de la taxe nette supérieure à la moyenne.

Son Honneur le maire demande au directeur général, M. Patrice Boileau, de répondre à la prochaine question. M. Boileau explique que les données proviennent du nouveau rôle d'évaluation foncière déposé le 14 septembre par le Service d'évaluation de Montréal et reflète les valeurs marchandes au 1^{er} juillet 2021. Ces évaluations entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et seront utilisées pendant les trois années suivantes. Par contre, lors du précédent rôle 2020-2022, il est possible que la valeur d'une propriété ait moins augmenté que la moyenne. Dans ce cas, les taxes auront été inférieures à la moyenne.

Un résident est préoccupé par l'avis sur l'évaluation daté du 21 novembre 2022. Il demande à la Ville de justifier l'augmentation de 45 % du rôle d'évaluation foncière municipal pour les années financières 2023-2024-2025, avec l'énorme augmentation de 58,7 % pour la partie immeuble, alors que tout ce qui a été fait en 10 ans est un entretien régulier et aucune rénovation majeure.

M. Boileau précise que l'augmentation de l'évaluation d'une maison est basée sur le marché immobilier en date du 1^{er} juillet 2021, différents secteurs peuvent avoir une évaluation différente. Néanmoins, cette évaluation est utilisée pour la révision du rôle. Le marché était très fort ces derniers temps, par conséquent cela se voit sur les évaluations des propriétés. Il rappelle aux résidents qu'ils peuvent déposer, avant le 1^{er} mai 2023, une demande de révision administrative et demander une révision de l'évaluation de leur résidence au Service de l'évaluation de Montréal. Il prévient également les résidents que cet examen a un coût et suggère aux résidents de faire des recherches sur le marché de leur secteur avant de demander une révision.

Une résidente demande quand la poursuite contre la Ville de Montréal sera portée devant les tribunaux et combien a été dépensé pour cette initiative.

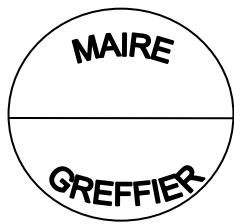
M. Boileau indique que la Ville espère être en cour dans les plus brefs délais, mais de façon réaliste, nous devons peut-être attendre environ un an et demi à trois ans. En attendant, il reste encore quelques démarches juridiques à entreprendre avant qu'une date d'audience ne soit fixée. La Ville a dépensé 234 314 \$ net de taxes pour protéger les intérêts financiers de nos résidents. En janvier 2023, le montant contesté qui est payé sous protêt depuis 2020 atteindra 10 M\$ et augmentera de 4 M\$ par an, pour les deux années suivantes du rôle, si la situation n'est pas corrigée.

Un résident déclare avoir reçu récemment son évaluation foncière et il voit une augmentation significative. Il demande d'expliquer, compte tenu le taux d'inflation, quelle proportion de l'augmentation de la taxe foncière se retrouve dans le budget.

M. Boileau répond que l'évaluation d'une propriété n'a rien à voir avec le budget de la Ville. Il explique que le budget est basé sur les besoins des résidents. La Ville a essayé de maintenir l'augmentation du budget sous le taux d'inflation. Il mentionne que la présentation du budget peut être consultée en ligne pour les résidents qui ne l'ont pas encore vue. Il ajoute qu'actuellement l'inflation est de 7 %, le budget sera d'environ 5 % et la part des taxes de la Ville sera inférieure à 4 %. Il explique que le budget applique les chiffres de l'évaluation, mais ce n'est pas directement lié aux taxes foncières. Il convient que la première année du rôle, il pourrait y avoir un écart plus large, mais les années suivantes, l'écart est à peu près le même pour tout le monde.

Un résident suggère de publier sur le site de la Ville, un exemple pertinent démontrant lorsque la remise en cause de l'évaluation est envisageable. Il félicite la Ville de Beaconsfield pour sa saine gestion des taxes. Il demande si quelqu'un de la Ville de Montréal pourrait venir à Beaconsfield pour répondre aux questions des résidents concernant la partie des taxes de l'agglomération et expliquer l'augmentation injuste.

Son Honneur le maire indique qu'il ne pense pas que l'invitation sera acceptée. Il invite le résident à assister à la prochaine séance du



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Conseil d'agglomération et à demander pourquoi les taxes de l'agglomération des villes liées ont augmenté de 8 % alors qu'elles ont augmenté de 2,7 % à Montréal, il ajoute qu'à Beaconsfield, elles sont en fait de 11,9 %.

Un résident fait part de son inquiétude concernant la portion des taxes de l'agglomération.

Son Honneur le maire suggère fortement au résident d'assister à la prochaine séance du Conseil d'agglomération.

Un résident demande une mise à jour sur la poursuite contre Montréal.

M. Boileau répond que les parties recueillent les informations nécessaires pour les présenter au juge, à partir de là une date d'audience pourrait être confirmée. Il est prévu d'attendre au moins 12 à 18 mois avant d'obtenir une date d'audience.

Un résident, en tant que président de l'Association des citoyens de Beaconsfield, invite les résidents à consulter le site du ACB qui comprend différents outils d'aide aux citoyens : modèles de lettres pour les députés, les ministres, etc. Le ACB appuie l'initiative de la Ville concernant le recours judiciaire en surtaxation. Il propose alors de former un groupe de personnes de Beaconsfield pour assister à la réunion du Conseil d'agglomération. Il explique que puisque les avocats de la Ville sont convaincus que les résultats de la poursuite sont prometteurs, pourquoi les surplus ne sont-ils pas utilisés pour compenser l'excédent de la taxe d'agglomération. Il demande enfin d'expliquer les différentes phases du projet Imagine et les coûts liés à chaque phase.

Son Honneur le maire remercie le résident de son appui et ajoute que des lettres envoyées ou un groupe de personnes se présentant à la réunion du Conseil d'agglomération n'attireront pas assez l'attention. Il explique que seul le gouvernement provincial a le pouvoir d'agir et indique que 15 autobus se rendant à Québec seraient une action prise au sérieux. Son Honneur explique que le surplus sert déjà à réduire la portion Beaconsfield des taxes, mais ne sert pas à soutenir l'agglomération en matière de taxation. La Ville croit en la réduction de sa part des taxes et utilise le surplus restant pour les différents projets de la Ville. M. Boileau explique que la Ville est toujours en attente d'une subvention. Les différentes phases sont liées à un concours d'architecture, la préparation des plans et devis, le début de la construction en 2025, la répartition n'est pas fixée à ce jour.

La période de questions se termine à 20 h 19.

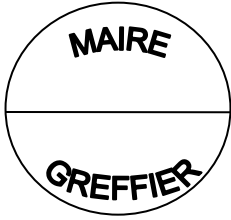
30. FINANCES ET TRÉSORERIE

30.1 Adoption du budget 2023 de la Ville de Beaconsfield

2022-12-487 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le budget 2023 au montant de 57 766 400 \$ pour les revenus et les dépenses.

30.2 Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

2022-12-488 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

95. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance à 20 h 20.

MAIRE

GREFFIÈRE